

Commune de CANDÉ SUR BEUVRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 21 MAI 2026 – Session ordinaire

L'an deux mil vingt six, le vingt et un mai, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Candé sur Beuvron s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Candé sur Beuvron, sous la présidence de Serge Chollet, Maire.

En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15 dont pouvoir : 1

Présents : Serge Chollet, Stéphanie Vasseur Staub, Christophe Crosnier, Jennifer Allory, Christophe Baume, Flavie Chevallay, Alex Goujon, Myrtille Chatenier, Valérie Decaux, Gonzague Castelnau, Florence Robin, Benoît Lefé, Gaëlle Vénier, Vincent Tévenot

Absent excusé : Jean-Michel Boulay a donné pouvoir à Benoît Lefé

Date de la convocation : 13 mai 2026

Secrétaire de Séance : Jennifer Allory

ORDRE DU JOUR

- * CORRESPONDANT DÉFENSE
- * REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
- * SIDELC
- * CHAMBRE D'AGRICULTURE – DEMANDE AIDE POUR INSTALLATION JEUNES AGRICULTEURS
- * DÉLIMITATION CRÉMANT DE LOIRE
- * 14 JUILLET
- * MAISONS FLEURIES
- * CADEAU DE FIN DE SCOLARITÉ PRIMAIRE
- * INSTALLATIONS D'INFRASTRUCTURE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS EXISTANTES IMPLANTÉES SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER - ANNÉE 2026
- * RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la précédente réunion.

DÉLIBÉRATIONS

INSTALLATIONS D'INFRASTRUCTURE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS EXISTANTES IMPLANTÉES SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER - ANNÉE 2026

Monsieur le Maire rappelle que, conformément au décret n° 2005 - 1676 du 27 décembre 2005, l'opérateur public de télécommunications doit s'acquitter d'une redevance pour l'occupation du sol par les infrastructures implantées sur le domaine public communal aux taux en vigueur et sollicite l'avis du Conseil Municipal pour fixer le montant de la redevance à recouvrer.

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, décide de procéder au recouvrement de la redevance due par l'opérateur public de télécommunications et donne tous pouvoirs au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires, en appliquant les taux en vigueur.

ARTÈRES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS				
Utilisation du sous-sol	25,882	km artères	49,11	= 1 271,07 €
Artère aérienne	14,035	km artères	65,49	= 919,15 €
Total du par			Orange =	2 190,22 €

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales précisant que les communes de plus de 1.000 habitants doivent adopter un règlement intérieur dans les six mois à compter de l'installation de l'organe délibérant,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal de la commune de Candé sur Beuvron,

Considérant que le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement, décide à 15 voix pour, que le règlement intérieur dont un exemplaire figure en annexe de la présente délibération est approuvé.

CORRESPONDANT DÉFENSE

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à 15 voix pour, désigne Monsieur Jean-Michel Boulay en qualité de correspondant défense.

REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, désigne Monsieur Gonzague Castelnau en qualité de représentant du Conseil Municipal auprès de la bibliothèque municipale.

**AIDE À L'INSTALLATION DE JEUNES AGRICULTEURS
TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES - DÉGRÈVEMENT DE LA TAXE AFFÉRENTE
AUX PARCELLES EXPLOITÉES PAR DE JEUNES AGRICULTEURS**

Le Maire expose les dispositions de l'article 1647-00 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'accorder un dégrèvement de 50 %, pour une durée qui ne peut pas excéder 5 ans, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs qui bénéficient des aides à l'installation mentionnées à l'article D.343-3 du code rural et de la pêche maritime et rappelle que ce dégrèvement de 50 % est à la charge de la collectivité qui l'accorde et qu'il complète le dégrèvement de droit de 50 % pris en charge par l'état.

Le Conseil Municipal, vu l'article 1647-00 bis du code général des impôts, à 15 voix pour :

- décide d'accorder le dégrèvement de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs
- décide que ce le dégrèvement est accordé pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2027
- donne tous pouvoirs au Maire pour transmettre la décision aux services préfectoraux.

CONSULTATION PUBLIQUE DÉLIMITATION CRÉMANT DE LOIRE

Le Maire expose qu'une mise en consultation publique du projet de l'aire parcellaire actualisée de l'appellation d'origine CRÉMANT DE LOIRE est en cour et sollicite l'avis des membres.

Le Conseil Municipal, considérant que les zones sont identiques aux zones de l'appellation V.D.Q.S Cheverny, à 15 voix pour, approuve la délimitation proposée.

14 JUILLET - TARIF DU REPAS POUR LES PERSONNES EXTÉRIEURES À LA COMMUNE

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à fixer le prix du repas pour les personnes extérieures à la commune qui souhaitent participer au repas servi lors de la Fête Nationale du 14 juillet.

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, fixe le prix du repas servi aux personnes extérieures à la commune, à 15 €.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Dans le cadre du fleurissement réalisé par les habitants de la commune, le Conseil Municipal, à 15 voix pour, décide d'offrir des bons d'achat d'une valeur de 20 € aux personnes obtenant un prix et d'une valeur de 7 € aux personnes obtenant un diplôme, à présenter chez le fournisseur Ets Fiquet à Candé sur Beuvron.

REMISE D'UN CADEAU DE FIN DE SCOLARITÉ PRIMAIRE AUX ÉLÈVES ENTRANT EN CLASSE DE 6^{ème}

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, décide d'offrir un cadeau de fin de scolarité d'une valeur de 40 €, pour les élèves entrant en classe de 6^{ème} en septembre prochain, sous la forme d'un tote bag contenant 1 clé USB, une carte de Candé sur Beuvron et un bon d'achat d'une valeur de 25 € à dépenser à la Librairie Labbé à Blois.

AFFAIRES DIVERSES

SIDELC = reporté, en attente d'informations complémentaires

ATD 41- AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE = RV 16 juin

PAYS DES CHATEAUX – CHAUFFERIE BOIS = RV 5 juin à 14 H 00
Mairie + salle polyvalente + écoles + RPE

CAUE = RV 8 juin à 10 H 00
Ancien presbytère
Subvention possible dans le cadre du petit patrimoine non protégé

VIDEOPROTECTION = en cours, attente retour Préfecture pour subvention DETR

SEBB = RV 26 mai à 14 H 00
Actions dans le cadre du contrat de bassin

VÉGÉTALISATION RAMPE SALLE POLYVALENTE
Commande à faire pour fibre de peuplier

ROBOT TONDEUSE
Essai sur 4 jours
Tontes d'avril à octobre
Achat = environ 14000 €
Location = 428 HT sans assurance => n attente de retour de l'assurance de la commune

CAMION PIZZA

*Les élus autorisent l'installation, le mercredi de 18 H à 21 H sur la place des Cèdres
Voir pur prolonger éclairage public après 21 H 30
Electricité à facturer ? = non, car 1 seul frigo qui représente moins de 10 Kwatt par an*

INAUGURATION – TRAVAUX REGARDS SUR LOIRE

*Samedi matin 11 juillet
Organisation Agglopolys en lien avec la commune*

TÉLÉTHON

Proposition de la mairie de Les Montils pour s'associer à une collecte de piles avec le point de collecte à l'épicerie

COURRIER DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Un courrier signé de Geneviève Repinçay et Julien Leseignoux se rapportant au développement du réseau de lecture publique est transmis aux élus

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

*Maintien cette année, à revoir pour 2027
Village fleuri = à voir pour 2027*

CADEAU DE FIN DE SCOLARITÉ PRIMAIREAUX ÉLÈVES ENTRANT EN CLASSE DE 6^{ème}

Date retenue : vendredi 26 juin en fin de matinée, à voir avec l'enseignante

14 JUILLET

*Repas : le plat sera servi dans une barquette en carton, d'où l'augmentation du prix
= 13,50 € comprenant plat + fromage + pain + dessert*

Tombola, bons d'achats chez des commerçants de la commune achetés par la mairie mais payés par le Comité des Fêtes qui perçoit une subvention pour facilité de paiement = pas cette année

Achat de guirlandes + structure gonflable = oui, voir avec le Comité des Fêtes pour paiements

Prochaine réunion : jeudi 18 juin à 20 H 00

Fin de séance : 23 H 50